St Côme
POLYCLINIQUE

Livret d'accueil en Chimiothérapie – Hôpital de jour

Nos engagements qualité :

HAS Qualité des soins confirmée

IHAB Label Maternité

NF HQE Label éco-construction

Prise de rendez-vous en ligne sur :
www.stcome.com

QUA-2016-039 - Version Juillet 2023

Coordonnées

Accueil général : 03 44 92 43 43

Service des Urgences : 03 44 92 43 81

Secrétariat Chimiothérapie : 03 44 92 43 61 (ouvert de 7h45 à 15h30)

Poste de soins Chimiothérapie : 03 44 92 44 69

Infirmière Missions transversales : 03 44 92 43 48

Infirmière Suivi thérapie orale : 03 64 21 81 58

Toutes les coordonnées des praticiens de la Polyclinique Saint Côme sont accessibles sur www.stcome.com

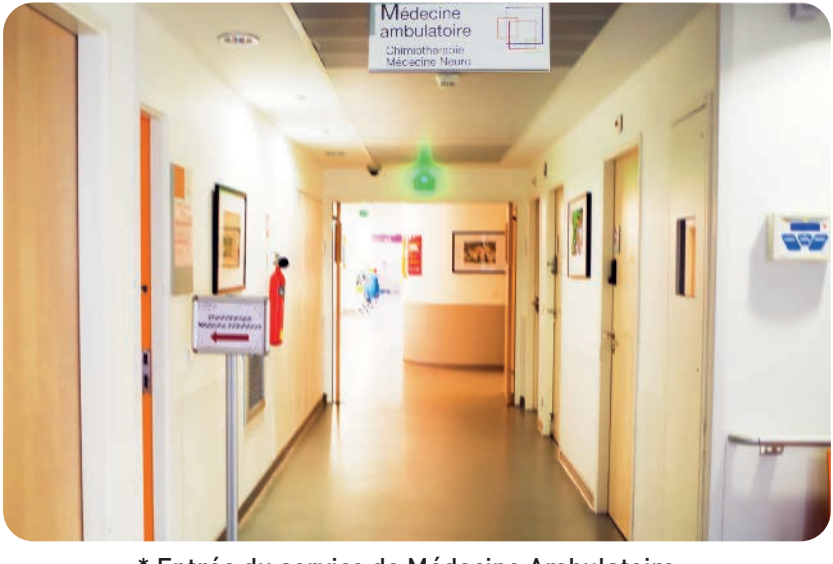

* Entrée du service de Médecine Ambulatoire

Sommaire

Mot de bienvenue 4
Les grandes étapes de votre parcours 5
Étapes préalables à votre traitement 6
Vos séances de traitement 9
Aide et accompagnement 19
Les droits et devoirs des patients 23
Les instances et les vigilances 27
Démarche qualité et développement durable 29
Plan 31

Mot de bienvenue

Vous venez de consulter un Oncologue et devez suivre un traitement anticancéreux et/ou de radiothérapie. Votre praticien vient de vous remettre votre Programme Personnalisé de Soins (PPS) suite au dispositif d'annonce (consultation médicale et accompagnement soignant). Ce dernier permet au personnel soignant et aux médecins d'appréhender conjointement votre prise en charge tout au long de votre traitement. Des soins de supports vous seront proposés pour vous accompagner : assistante sociale, psychologue, kinésithérapeute, diététicienne, Activité Physique Adaptée (APA)...

Avec plus de 5000 séances de chimiothérapie par an et 30% de l'activité de chirurgie carcinologique de l'Oise, la Polyclinique est particulièrement impliquée dans la prise en charge des cancers. Les actions de prévention qu'elle mènent dans le cadre d'Octobre Rose et de Mars Bleu en sont le reflet. C'est également le premier établissement privé de Picardie disposant d'un programme d'Education Thérapeutique en cancer du sein.

L'ensemble des praticiens et du personnel vous remercie de votre confiance et met tout en oeuvre pour vous apporter des soins de qualité.
Ce livret a été préparé à votre intention et celle de vos proches. Il est conçu pour vous aider à mieux comprendre votre traitement et ses effets secondaires.
Il vous apportera également toutes les informations pratiques sur votre prise en charge et plus particulièrement sur le service de « Médecine Ambulatoire ».

Photo réalisée avec le personnel de la Polyclinique lors d'un concours photo Octobre rose

Les grandes étapes de votre parcours

Voici une vue d'ensemble de votre parcours. Chaque étape sera détaillée dans les pages à venir.

ÉTAPES PRÉALABLES À VOTRE TRAITEMENT

- RCP (Réunion de Concertation Pluridisciplinaire)
- Dispositif d'annonce :
  1. Temps médical
  2. Temps d'accompagnement soignant
  3. Accès à une équipe impliquée dans les soins de support
  4. Temps d'articulation avec la médecine de ville
- Pose du site de perfusion ou chemin vers la thérapie orale

VOS SÉANCES DE TRAITEMENT

Thérapie orale :
- Consultations médicales
- Consultations pharmaceutiques
- Consultations infirmières
- Conseils pratiques
- Suivi du patient

Thérapie par intraveineuse (IV) :
- Le service de médecine ambulatoire
- L'équipe à vos côtés
- Votre admission administrative
- Votre installation dans le service de chimiothérapie
- Les soins quotidiens
- L'organisation médicale et pharmaceutique
- Les conseils pratiques
- Les services proposés

AIDES ET ACCOMPAGNEMENT

- Plan cancer
- Soutien pyschologique des patients et de leurs proches
- Prise en charge sociale
- Programme spécifique d'Éducation Thérapeutique pour les Patients ayant un cancer du sein
- Activité Physique Adaptée (APA)

Étapes préalables à votre traitement

Votre traitement anticancéreux peut aussi être appelé chimiothérapie. Il a pour but de détruire des cellules cancéreuses. Pour cela, on utilise des produits appelés «Cytotoxiques ou chimiothérapie» . Plus récemment les traitements classiques se sont vus renforcés par l'utilisation d'autres anticancéreux appelé «Biothérapie, Thérapie Ciblée ou Immunothérapie».
A la différence des cytotoxiques, ces thérapies ciblent directement les cellules tumorales et/ou leur vascularisation et/ou agissent sur le système immunitaire.

RCP : RÉUNION DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE

Avant de débuter votre prise en charge, une discussion sur votre dossier aura lieu par différents spécialistes afin de vous proposer le parcours le mieux adapté.

DISPOSITIF D'ANNONCE

Le dispositif d'annonce est construit autour de quatre temps correspondant à quatre étapes de prise en charge du patient par des personnels médicaux ou soignants.

1. Temps médical

Il correspond à une ou plusieurs consultations dédiées à l'annonce du diagnostic de cancer, puis à la proposition d'une stratégie thérapeutique définie lors de la Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP). Le projet thérapeutique vous sera présenté et expliqué. La décision thérapeutique, que vous aurez comprise et acceptée, vous sera ensuite remise sous forme d'un Programme Personnalisé de Soins (PPS). Celui-ci est susceptible d'être réadapté à tout moment pendant votre parcours de soins.

2: Temps d'accompagnement soignant

Il vous permet d'avoir la possibilité, ainsi qu'à vos proches, d'échanger avec des soignants (en général un infirmier mais il peut s'agir aussi d'un manipulateur radiothérapie). Ce temps peut se dérouler aussitôt après la consultation médicale ou quelques jours plus tard. Le soignant vous écoute, reformule ce qui a été dit pendant la consultation médicale, vous donne de l'information sur le déroulement des soins et peut vous orienter vers d'autres professionnels (assistant social, psychologue...).

Ce temps s'intègre dans le dispositif d'aide et d'accompagnement qui vous sera détaillé dans les pages suivantes.

3. Accès à une équipe impliquée dans les soins de support

Une équipe impliquée dans les soins de support vous permet d'être soutenu et guidé dans vos démarches, en particulier sociales, en collaboration avec les équipes soignantes. Vous pourrez ainsi rencontrer, en fonction de votre situation et si vous le souhaitez, des professionnels spécialisés (assistant social, psychologue, kinésithérapeute, nutritionniste...).

4. Temps d'articulation avec la médecine de ville

Il est indispensable que votre médecin traitant soit informé en temps réel, en particulier dès ce premier temps de la prise en charge hospitalière. Il reste un interlocuteur privilégié et doit être associé à votre parcours de soins. Le dispositif d'annonce s'appuie ainsi sur un travail de liaison et de coordination entre les différents professionnels concernés.

POSE DU SITE DE PERFUSION POUR LES THÉRAPIES PAR INTRAVEINEUSE (IV)

La majorité des produits utilisés nécessitent une administration par voie veineuse.
Votre traitement peut s'administrer soit par :

1. Une chambre implantable (PAC) :

Ce dispositif placé sous la peau, entre la clavicule et la poitrine, permet une injection en toute sécurité et préserve au maximum vos veines.

La mise en place de ce dispositif intra-veineux s'effectue par un chirurgien, plus souvent
sous anesthésie locale, plus exceptionnellement sous anesthésie générale.

2. Un Piccline :

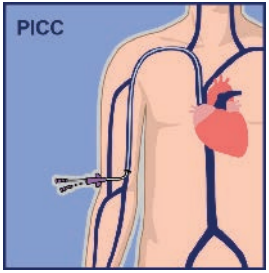

Ce dispositif pourra vous être proposé dans certains cas en fonction de la décision médicale. Le Picc-Line (Cathéter Central Inséré par voie Périphérique) est un cathéter veineux central inséré au-dessus du pli du coude dans une veine périphérique. Sa pose s'effectue en ambulatoire.

Vos séances de traitement

TRAITEMENT ANTICANCEREUX PAR VOIE ORALE

C'est un traitement prescrit par votre Oncologue qui nécessite une SURVEILLANCE. De plus en plus de médicaments anticancéreux existent sous une forme orale (dite « per os »), c'est-à-dire sous forme de comprimés, de capsules ou de gélules que l'on avale.

1. Quels sont les avantages de ce traitement ?

- Vous allez recevoir un traitement anticancéreux sans être obligé(e) de vous rendre à la Polyclinique.
- Vous « gérez » de façon autonome, en respectant les consignes, les heures de prises, les bilans sanguins... (N'oubliez-pas de prévenir votre médecin lorsque vous voyagez et de prévoir votre traitement).

2. Les grandes étapes :

1. Prescription par l'Oncologue médical suite à une concertation pluridisciplinaire.
2. Consultation individuelle avec le pharmacien et l'infirmière afin de faire le point sur votre traitement et ses effets.
3. Accompagnement et suivi téléphonique par une infirmière dédiée qui répondra à toutes vos questions.
4. Consultations de suivi avec l'Oncologue en présence de l'infirmière dédiée.
5. Coordination ville/hôpital pour une prise en charge globale (ex : votre pharmacien de ville, votre médecin traitant, et votre infirmière libérale...).

TRAITEMENT ANTICANCEREUX PAR VOIE INTRAVEINEUSE (IV)

Le service de médecine ambulatoire

Les traitements anticancéreux IV sont réalisés dans le Service de Médecine Ambulatoire. Ce service se situe au 1er étage de la Polyclinique Saint Côme. L'accès s'effectue par les ascenseurs situés au rez-de-chaussée dans le hall d'arrivée général de la Polyclinique (à gauche en sortant de l'ascenseur « visiteur » ou de l'escalier).

Le secrétariat est ouvert pour l'accueil des patients de 7h45 à 15h30.
Le service est fermé le week-end et les jours fériés.

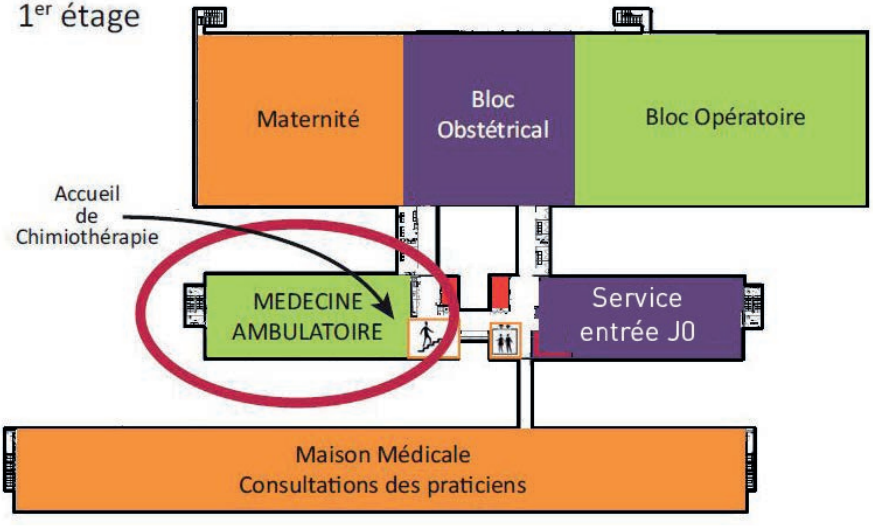

Le Service se compose de :

- Un accueil
- Un poste de soins
- Des bureaux de consultation
- 1 chambre individuelle avec lit
- 10 box avec chacun 2 fauteuils électriques et équipés de sanitaires et télévision
- Une URC : l'Unité de Reconstitution des Cytotoxiques

La préparation des traitements anticancéreux IV est sous la responsabilité pharmaceutique, dans des locaux et équipements adaptés et répondant à la réglementation sur la sécurisation du circuit des médicaments et des bonnes pratiques de préparation.

A la Polyclinique Saint Côme, l'URC est située au coeur du service de médecine ambulatoire, c'est une annexe de la pharmacie composée d'une salle dite ZAC (Zone en Atmosphère Contrôlée) équipée de 2 isolateurs.

Les poches sont préparées dans des conditions de sécurité optimale par les préparatrices en pharmacie et dispensées par le pharmacien.

L'établissement est équipé de 2 isolateurs : un double poste et un mono poste

L'ÉQUIPE DE MÉDECINE AMBULATOIRE

L'équipe du Service de Médecine Ambulatoire est pluridisciplinaire. Chacun est identifiable par son badge qui précise le nom et la fonction.

L'équipe est constituée de :

- **Praticiens :** Ils sont les seuls à vous communiquer (ou à la personne de confiance que vous avez désignée avec votre accord) les informations sur votre état de santé.

- **1 Pharmacien :** Il est chargé de la supervision de l'URC et de la validation des protocoles en collaboration avec les praticiens.

- **1 Responsable de service :** Il est chargé de l'organisation et de la qualité des soins en collaboration avec le pharmacien et les praticiens.

- **Infirmier(ère)s Diplômé(e)s d'Etat :** Ils/Elles vous accueillent et dispensent les soins qui vous sont nécessaires, sur prescription médicale et en vertu de leur rôle propre.

- **1 Aide-soignant(e) qualifié(e) :** Il/Elle vous accueille et oriente. Il/Elle dispense des soins de confort et assure le nettoyage du mobilier.

- **Agents de Services Hospitaliers :** Ils assurent le nettoyage quotidien des chambres et de l'ensemble des locaux du service. Ils participent à la distribution des repas.

- **Personnel de l'URC :** Il prépare les chimiothérapies.

- **Secrétaires d'accueil :** Elles assurent l'accueil et les formalités administratives relatives à votre prise en charge.

Formation

Notre Etablissement étant terrain de stage IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), au cours de votre hospitalisation, vous serez amené à rencontrer des étudiants en soins infirmiers.
Ils se présenteront à vous et vous demanderont l'autorisation de participer à vos soins.

A VOTRE ARRIVÉE

Vous devez vous présenter directement au secrétariat du service de médecine ambulatoire avec :

- Votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Votre carte vitale
- Votre carte mutuelle
- Votre carte de groupe sanguin si vous en possédez une
- Vos autres traitements (ordonnances)

Dans le cadre de l'identitovigilance, nous vous remettrons dès votre première séance un badge avec votre identité qu'il faudra ramener à chaque venue dans le service. De plus, une photographie pourra être réalisée et insérée dans votre dossier médical informatisé.

Votre entrée sera enregistrée et différents documents peuvent vous êtres remis (prochain rendez-vous, bon de transport, choix du repas, etc.).

Avant de venir pour votre première cure, assurez-vous auprès de votre médecin traitant, que la prise en charge « Affection de Longue Durée » (= ALD) a été demandée ou renouvelée.

Les visites pendant la séance de chimiothérapie sont interdites, les conditions ne sont pas adaptées pour pouvoir accueillir des visiteurs. Pour plus de renseignements se rapprocher de la Responsable du service.

VOTRE INSTALLATION DANS LE SERVICE DE MÉDECINE AMBULATOIRE

A votre arrivée dans le service de médecine ambulatoire, vous serez accueilli(e) et installé(e) par la secrétaire ou une infirmière. Une fois installé(e), un questionnaire sera établi par l'infirmière qui vous prendra en charge. Ce bilan permet le contrôle de votre identité, de votre poids, la prise de votre tension et votre température, et le recueil des informations relatives à votre état général avant de démarrer l'administration du traitement. Une fois le questionnaire validé par une infirmière, la préparation de votre traitement peut commencer.

Votre traitement est réalisé dans une unité dédiée appelée Unité de Reconstitution des Cytotoxiques (URC), sous la responsabilité pharmaceutique. Chaque préparation est étiquetée à votre nom puis transmise aux infirmières du service.

Chaque chambre dispose de toilette, d'une télévision et d'une sonnette.
Il est également possible d'avoir accès au wifi : veuillez-vous renseigner auprès de la boutique ou sur www.hospicado.com.

LES SOINS QUOTIDIENS

L'équipe soignante réalise vos soins, vous aide et vous accompagne dans les actes de la vie quotidienne comme les repas. Ces professionnels ont également une mission d'éducation thérapeutique qui vous permet d'améliorer votre autonomie. N'hésitez pas à les solliciter pour tout conseil.

Pour votre confort vous pouvez apporter de la lecture, de la musique, un coussin, ...

AVANT VOTRE SÉANCE

Avant chaque cure (24 à 48 heures) il vous sera demandé d'effectuer un contrôle biologique prescrit par le médecin.

Votre traitement sera prescrit sous forme de protocole. En fonction des résultats biologiques et après validation médicale, pharmaceutique et infirmière, la séance sera maintenue ou reportée.

Pour des raisons strictes d'asepsie lors de la mise en place de la perfusion, nous vous demandons de :
• Prendre une douche avant de venir
• Prévoir des vêtements propres et permettant une ouverture aisée de l'encolure afin de faciliter l'accès à la chambre implantable (chemise, corsage à boutons, ...)

Le jour de votre cure :
• Il n'est pas nécessaire d'être à jeun
• Vous pouvez prendre votre traitement habituel sauf contre indication médicale
• 1h avant l'heure de convocation, posez le patch d'anesthésie locale (EMLA)

PENDANT LA SÉANCE

Pendant toute la durée de la perfusion, vous ne devez ressentir aucune douleur au niveau de la chambre implantable ou du PICC LINE. Si vous ressentez la moindre douleur ou gène, prévenir immédiatement l'infirmière.

Pendant la durée de la perfusion, pour garantir une surveillance optimale, les portes des box resteront ouvertes. Vous pouvez demander à tout moment la fermeture des rideaux pour garantir votre intimité.

N'hésitez pas à consulter la Charte de fonctionnement du service affichée dans la vitrine à l'entrée du service.

Il est impératif de signaler tout autre signe tel que :

- *Fièvre et/ou frissons*
- *Signes locaux (de type : une rougeur, la présence de pus...)*
- *Malaise*
- *Douleur : dans le cou, la poitrine, l'épaule ou le bras*
- *Œdème (gonflement) du bras ou de l'avant-bras du côté du PAC ou du PICC LINE*

Certains protocoles nécessitent une perfusion continue sur plusieurs jours, administrée grâce à un dispositif appelé diffuseur. Cette technique permet la poursuite du traitement à domicile. Au moment de la mise en place du dispositif, l'infirmière vous précisera les consignes de surveillance et les modalités de retrait au domicile.

EN FIN DE SÉANCE

En fin de séance, le site d'injection est rincé par l'infirmière. Elle vous mettra un pansement que vous pourrez enlever dès le lendemain, sans précaution particulière.

En cas de problème, n'hésitez pas à appeler le service pendant les heures d'ouverture ou à contacter les urgences.

DANS LES JOURS QUI SUIVENT LA SÉANCE

Des effets indésirables sont possibles, ils peuvent varier d'un patient et/ou d'un traitement à l'autre :

- Troubles hématologiques : diminution temporaire des globules blancs, globules rouges et des plaquettes
- Troubles digestifs : nausées, vomissements, diarrhée
- Fatigue
- Modification du goût et de l'appétit
- Chute des cheveux (spécifique à certains protocoles) mais il faut savoir qu'elle est toujours **TEMPORAIRE**

N'hésitez surtout pas à nous faire part des désagréments rencontrés. Une réorientation vers votre médecin traitant ou vers d'autres professionnels (diététicienne, psychologue, ...) peut être envisagée pour une meilleure prise en charge.

Communiquer permettra d'améliorer votre confort.

Espace Boutique

Une boutique est à votre disposition, dans le hall d'accueil. Vous y trouverez des produits variés (journaux, sandwichs, boissons, confiseries, objets de toilette...)

Elle est ouverte tous les jours de la semaine : les horaires sont disponibles à l'entrée de la boutique.

Des distributeurs de boissons chaudes ou froides se trouvent également dans le hall.

Wifi

Un réseau wifi payant est disponible. Si vous souhaitez en bénéficier, adressez-vous à l'Espace Boutique ou sur **www.hospicado.com**.

Sécurité des biens

Il est déconseillé d'emmener et garder avec vous des objets de valeur (alliance, bijoux, montre...) et de somme d'argent importante. Nous vous proposerons, lors de votre admission, de les placer en sécurité.

En cas de refus de dépôt, la Polyclinique se dégagera de toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Repas

En fonction de la durée de l'administration de votre traitement, il vous sera proposé un repas si vous le souhaitez.

Aide et accompagnement

PLAN CANCER

Dans le cadre du Plan Cancer, une équipe pluridisciplinaire est présente et à votre écoute pour vous guider dans votre parcours de soins. Vous pouvez les solliciter à tout moment. Chaque professionnel, dans son domaine de compétences, évaluera avec vous vos besoins au cours d'un entretien individuel. L'équipe vous proposera un Programme Personnalisé de Soins (PPS).
Cet accompagnement a pour but de vous aider à :

- Communiquer avec les différents professionnels
- Apprendre, comprendre votre maladie et sa prise en charge thérapeutique (bénéfices, effets secondaires)
- Connaitre les mesures préventives à adopter
- Maintenir votre autonomie et votre qualité de vie

LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE DES PATIENTS ET DE LEURS PROCHES

L'annonce du cancer bouleverse l'existence, les relations avec l'entourage et provoque souvent des troubles dans la qualité de vie (sommeil, alimentation, anxiété). Certaines personnes retrouvent un équilibre spontanément alors que d'autres ont besoin d'une aide psychologique.

Pour qui ?
Pour toute personne malade et/ou entourage proche qui en ressent le besoin, quelles qu'en soient les raisons. Cette aide est parfois proposée à l'initiative d'un soignant ou d'un proche si la personne concernée l'accepte.

Pour quoi ?
Pour mieux vivre les perturbations déclenchées par la maladie et les traitements. Pour continuer à se sentir une personne à part entière. Pour parler de soi et de sa maladie, de ses craintes et de ses angoisses face au cancer. Pour faire le point sur ses capacités à avancer avec la maladie. Pour être aidé à communiquer avec son entourage. Pour être soutenu et faire les choix utiles pendant et après les traitements. Pour être accompagné dans les phases de reprise du travail, de fin de traitement et à tout moment difficile.

Par qui ?
Des psychologues travaillent au sein de la Polyclinique en concertation avec les équipes de soins pour améliorer la qualité de prise en charge et sont à votre disposition pendant votre chimiothérapie.

Quand et comment ?
Lorsque la personne se sent trop débordée et découragée, au moment où la personne en ressent le besoin, quand elle est décidée, à toute phase de la maladie (faire la demande auprès des infirmières).

LA PRISE EN CHARGE SOCIALE

Le rôle de l'assistante sociale est multiple :
Aide aux démarches administratives : L'assistante sociale est présente pour tous renseignements concernant vos droits, pour vous expliquer les différents formulaires que vous pouvez être amené à remplir et pour vous orienter vers l'interlocuteur compétent selon votre situation.
Aide financière : Grâce à une évaluation de votre budget et de vos besoins (par exemple : achat d'une prothèse capillaire, frais hospitalier non pris en charge par la mutuelle ...) elle pourra faire avec vous des demandes de secours exceptionnel.
Aide au domicile : Elle établira avec vous vos besoins à domicile (aide ménagère, portage de repas ...) et ainsi sollicitera avec vous le dispositif le mieux adapté.

PROGRAMME D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP) CANCER DU SEIN

Le programme d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) est un ensemble coordonné d'activités d'éducation individuelles et/ou collectives, destiné au patient et à son entourage, animé par une équipe de professionnel formée.

L'Éducation Thérapeutique du Patient vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique.

Les compétences acquises vous permettent de devenir acteur et de vous impliquer davantage dans la prise en charge de votre maladie.

La Polyclinique St Côme a mis en place un programme d'éducation thérapeutique « Ensemble » pour les patient(e)s en cours de traitements pour un cancer du sein : **http://www.stcome.com**

Nous vous proposons les ateliers suivants :

- Ensemble gérons votre traitement et vos effets secondaires
- Ensemble allons vers l'équilibre alimentaire
- Ensemble partageons vos ressentis
- Ensemble parlons de vous et de vos proches
- Ensemble prenons soins de vous

Au cours de la consultation d'accompagnement soignant, il vous sera proposé de participer à ce programme. Après l'évaluation de vos besoins (diagnostic éducatif) et le recueil de votre consentement, vous pourrez participer aux différents ateliers prévus. Votre médecin traitant sera informé par courrier de votre intégration au programme.

Vous êtes libre d'adhérer, de refuser ou d'interrompre votre programme à tout moment. Votre participation ne modifie en rien votre prise en charge.

ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (APA)

L'Activité Physique se définit comme tout mouvement corporel, produit par des muscles, entrainant une dépense d'énergie supérieure à celle du métabolisme de repos. Elle comprend les activités de la vie quotidienne, les exercices physiques et les activités sportives.
L'Activité Physique a des effets bénéfiques sur la santé tant sur le plan préventif que curatif. Ces bénéfices sont largement supérieurs aux risques, même pour des patients atteints de pathologies chroniques.

Depuis 2011, la Haute Autorité de Santé (HAS) a reconnu l'Activité Physique comme une thérapeutique non médicamenteuse.

Accessible à tous et selon différents niveaux d'intensité, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande au minimum 30 min de marche active tous les jours ou 2h30 d'activité physique, répartie en 3 à 5 fois par semaine.

Depuis plusieurs années, la Polyclinique St Come a mis en place un programme d'Activité Physique Adaptée (APA).
Ce programme est destiné à tous les patients pris en charge et en cours de traitement pour un cancer après validation par le médecin (certificat médical autorisant la pratique de l'APA), sur une durée de 9 mois.
Les activités proposées sont dispensées par des professionnels formés à la prise en charge de patient présentant des pathologies chroniques et adaptées en fonction des particularités de chaque participant.

Nous vous proposons 3 activités par semaine :

- 1 activité de renforcement musculaires (1h)
- 1 activité d'extérieure (1h30)
- 1 activité de relaxation/détente (1h15)

L'ASSOCIATION ONCO-OISE

Onco-Oise est une association à but non lucratif (loi 1901), elle a pour vocation d'améliorer la qualité de vie des patients atteints de cancer, notamment grâce à la promotion et à la mise en place des soins de support et d'accompagnement.

Un Espace Ressource Cancer (ERC) appelé **Maison Autour de la Vie** a été créé pour les patients et leur famille.

Missions :

- Informer et accompagner les patients atteins de cancer et leur famille
- Participer aux campagnes de prévention de dépistage des cancers
- Aider à l'amélioration de la qualité de vie des patients atteints de cancer
- Aider à la réintégration des patients après cancer : travail, vie de famille, société
- Organiser des séances de soins de support aux patients : onco-esthétique, conseil en image, diététique, ateliers de cuisine, relaxation, sophrologie
- Organiser des conférences tout public
- Participer aux missions d'enseignement sanitaire et social
- Promouvoir l'information et développer l'accès aux traitements innovants
- Développer le réseau hôpital/domicile en oncologie, soins de support, soins palliatifs

Contacts :

- Association Onco-Oise :
  Adresse mail : asso.oncooise@gmail.com - Web : http://onco-oise.fr
- Espace Ressource Cancer - Maison Autour de la Vie :
  Adresse mail : maison-autourdelavie@outlook.fr - Téléphone : 06.31.53.58.84

CONTACTS DE LA POLYCLINIQUE SAINT CÔME

- **Infirmières d'accompagnement :**
  Prise de rendez-vous au 03.44.92.43.48
  du lundi au vendredi.
- **Assistante Sociale :** Sur rendez-vous.
- **Psychologue :** Sur rendez-vous.
- **Education Thérapeutique du Patient (ETP) et Activité Physique Adaptée (APA) :**
  Lors de la consultation soignante, il peut vous être proposé d'intégrer un groupe dit APA ou le programme ETP.
  Contact au 03 44 92 43 48

Les droits et devoirs des patients

Le Code de la Santé Publique réglemente notamment **les droits et les devoirs** des personnes hospitalisées. Différents textes les énoncent. La **« Charte de la Personne Hospitalisée »** rassemble en 11 principes fondamentaux l'ensemble des directives.

La Polyclinique Saint Côme s'attache à respecter scrupuleusement ces 11 principes.

Les professionnels de santé sont formés en vue de les mettre en œuvre.

Ci-contre un résumé de la Charte.
Le personnel de l'accueil peut mettre à votre disposition son intégralité.

Le document intégral est également accessible sur le site : www.sante.gouv.fr (en plusieurs langues et en braille)

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

1. **Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.**

2. **Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.**

3. **L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.**

4. **Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.**

5. **Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.**

6. **Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.**

7. **La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.**

8. **La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.**

9. **Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.**

10. **La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.**

11. **La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.**

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

St Côme POLYCLINIQUE

Editeur : Sanofi-SDGAE - Direction des Affaires Médicales et de l'organisation des soins - Direction générale de la Santé
www.sante.gouv.fr 01/2006

PRÉCISION SUR VOS DROITS FONDAMENTAUX

Droit d'accès au dossier médical

Vous pouvez accéder à votre dossier médical, en faisant la demande par écrit au Directeur de l'Etablissement avec une copie de votre pièce d'identité et un justificatif de domicile.
Pour tout dossier récent, celui-ci vous parviendra sous 8 jours. Pour tout dossier ancien, il faudra compter 2 mois. Les frais de reproduction et d'envoi, fixés à 15€ (à joindre à votre demande) seront à votre charge. Le délai de conservation d'un dossier médical est fixé par la loi (article R.1112-9 du code de la santé publique).

Votre droit d'accès à vos données personnelles

Sauf opposition motivée de votre part, les données personnelles recueillies pendant votre consultation ou votre hospitalisation font l'objet de traitements automatisés (informatiques) ou non (support papier) en relation avec votre prise en charge dans le strict respect du secret professionnel et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
Ces informations, selon leur nature, sont réservées à l'équipe qui vous suit. Afin de pouvoir assurer la continuité des soins, certaines informations à caractère personnel peuvent être communiquées à des établissements extérieurs dans le cadre de votre prise en charge (établissements de santé, centres d'imagerie, transporteurs sanitaires...). Vous avez un droit d'accès aux informations administratives vous concernant.
Vous pouvez les vérifier et si nécessaire les rectifier en adressant votre demande à l'accueil. Pour toute question relative à la protection des données, contactez le Délégué à la Protection de Données de l'établissement : pscdpo@stcome.com.

Accueil des personnes en situation de handicap

La Polyclinique travaille en partenariat avec plusieurs associations telles que l'UNAPEI 60 afin d'améliorer au quotidien l'accueil des personnes en situation de handicap. Elle s'engage notamment à rendre ses locaux accessibles et à vous apporter un accueil personnalisé. Une liste de bénévoles et professionnels parlant une langue étrangère et le langage des signes est tenue à jour par l'Etablissement. En cas de besoin, n'hésitez-pas à solliciter le personnel.

Directives Anticipées (DA)
Toute personne majeure, si elle le souhaite, peut rédiger des Directives Anticipées. Elles concernent les conditions de fin de vie, c'est-à-dire poursuivre, limiter, arrêter ou refuser les traitements ou actes médicaux en cas d'inconscience. Elles peuvent être inscrites dans le dossier médical, confiées à un médecin, à la personne de confiance ou encore conservées dans son portefeuille. Les DA ont une durée de validité illimitée. Elles peuvent être modifiées ou révoquées à tout moment. Elles constituent un document essentiel dans la prise de décision médicale et s'imposeront aux soignants, sauf cas exceptionnels prévus par la loi. N'hésitez pas à consulter notre modèle sur notre site internet.

Lutter contre la douleur
Prévenir, traiter, soulager la douleur c'est notre priorité. Nous sommes à votre écoute pour répondre à vos questions, vous informer et mettre en place les moyens les plus adaptés à votre prise en charge.

Personnes ressources

Personne de Confiance
Lors de votre préadmission, il vous sera demandé de désigner une personne de confiance. Elle peut être votre conjoint, un enfant majeur, un parent, un voisin, un(e) ami(e)... et vous pouvez la changer à tout moment. Après vous, c'est la personne avec laquelle les médecins et le personnel auront le plus de contact. C'est également elle qui sera consultée au cas où vous ne pourriez exprimer votre volonté. Elle peut aussi vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux pour vous aider dans vos décisions.

Personne à Prévenir
La « Personne à Prévenir » est une personne disponible et facilement joignable en cas de besoin (logistique). Elle ne recevra aucune information médicale vous concernant. La « Personne à Prévenir » peut être la « Personne de Confiance ».
Dans un souci de respect du secret médical, nous ne pouvons pas donner des nouvelles aux familles par téléphone.

LES DEVOIRS DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE ET DES VISITEURS

Sécurité incendie
Toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie sont respectées dans l'Etablissement. Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans tous les lieux communs. En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incident.

Interdiction de fumer et de vapoter
(cigarette électronique comprise)
Dans un Etablissement recevant du public, il est strictement interdit de fumer au sein de l'Etablissement, conformément à la réglementation (Décret 2006-1386 du 16/11/2006).

Médicaments
Tout traitement personnel doit être validé par le médecin responsable de votre prise en charge.

Silence
Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des patients. Il est donc de rigueur dans toute la Polyclinique Saint Côme. Il vous est demandé ainsi qu'à vos accompagnants de bien vouloir le respecter.

Hygiène
80% des microbes se transmettent par les mains. Des distributeurs de solution hydroalcoolique sont à votre disposition dans votre chambre et dans tous les lieux communs. Nous vous recommandons de réaliser régulièrement l'hygiène des mains.

Fleurs
Par mesure d'hygiène, la présence de plantes et de fleurs est interdite dans votre chambre.

Animaux
Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne peuvent être acceptés dans l'Etablissement à l'exception des « chiens guides ». Ces derniers seront acceptés dans les halls de l'accueil principal et des Maisons Médicales 1 et 2. La personne mal voyante sera ensuite accompagnée dans le service.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Laïcité
La libre pratique du culte est garantie tant que l'expression des convictions religieuses ne porte atteinte ni à la loi, ni à la qualité des soins, ni à la tranquilité des autres hospitalisés, ni au fonctionnement du service. Par conséquent, aucune transgression à caractère religieux ne sera acceptée au sein de l'Établissement.

Circulation à l'intérieur de l'établissement
Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est conseillé de limiter vos allées et venues sans l'accord de l'équipe soignante. Veillez à sortir de votre chambre en tenue décente.

les Instances et les vigilances

LES INSTANCES

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)

Il a pour mission d'assurer la prévention et la surveillance des infections associées aux soins. L'hygiène est l'affaire de tous : professionnels, personnes hospitalisées et visiteurs. N'hésitez pas à demander des informations au personnel soignant et veillez à respecter les consignes données.

Le Comité de Liaison Alimentation et Nutrition (CLAN)

Il a pour mission de prévenir, dépister et prendre en charge les troubles nutritionnels des personnes hospitalisées. Il définit et coordonne les actions d'éducation des patients autour des repas.

Revue de Mortalité Morbidité (RMM) et Comité de Retour d'Expérience (CREX)

Ils ont pour mission l'analyse des incidents graves survenus au cours d'une hospitalisation. Les dossiers sont étudiés dans le but d'améliorer les pratiques professionnelles.

Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)

Il travaille sur l'amélioration de la qualité de prise en charge préventive, curative et palliative de la douleur aiguë ou chronique des patients. La prévention, la prise en charge et le soulagement de la douleur font partie de votre traitement. N'hésitez pas à vous exprimer si vous souffrez, l'équipe médicale et soignante vous proposera les moyens les mieux adaptés dans votre cas.

D'autres comités ou commissions veillent continuellement à assurer la sécurité des biens et des personnes dans tous les domaines sanitaires et professionnels (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), Commission du Médicament, Comité de Pilotage de la Qualité et la Gestion des Risques, les Comités de Vigilance...)

LES VIGILANCES

La notion de vigilance sanitaire est une idée forte de la politique de la Polyclinique Saint Côme qui constitue la base indispensable du dispositif de sécurité sanitaire : c'est un système de veille et d'alerte ascendante et descendante qui concerne les domaines sus-cités :

- La **pharmacovigilance** (médicaments)
- L'**hémovigilance** (produits sanguins labiles)
- La **matériovigilance** (dispositifs médicaux)
- La **réactovigilance** (dispositifs médicaux de diagnostic in vitro)
- La **biovigilance** (organes, tissus, cellules et produits thérapeuthiques annexes)
- L'**infectiovigilance** (risque infectieux)
- L'**identitovigilance** (système de surveillance et de prévention des erreurs et des risques liés à l'identité du patient)

La Polyclinique est à votre écoute

Sa Commission Des Usagers (CDU) est à votre disposition au sein de l'Etablissement pour faciliter vos démarches et veiller à ce que vous puissiez exprimer vos commentaires ou vos remarques. Elle se compose notamment de Représentants des Usagers que vous pouvez contacter via l'adresse mail suivante : **representantsusagers@stcome.com**.

Retrouvez la liste complète de ses membres à l'accueil de notre établissement ou sur notre site internet : **www.stcome.com**.

Si vous désirez déclarer une plainte, une réclamation ou tout Evénement Indésirable Grave associé aux Soins (EIGS), dont la CDU aura connaissance, adressez votre demande par écrit à :

Monsieur le Directeur de l'Établissement
Polyclinique Saint Côme
7 rue Jean-Jacques Bernard
60200 COMPIEGNE

Nous vous répondrons dans les meilleurs délais. Vous avez aussi la possibilité de saisir, par l'intermédiaire du Directeur, un médiateur :

- Le médiateur médecin si votre réclamation met en cause l'organisation des soins et le fonctionnement médical.
- Le médiateur non médecin pour les réclamations portant sur d'autres questions.

Démarche qualité et développement durable

DÉMARCHE QUALITÉ

La démarche qualité a toujours été un axe fort de la politique de la Polyclinique Saint Côme.
La certification vise à évaluer le niveau de qualité et de sécurité de la prise en charge des patients.
Suite à la venue des experts visiteurs de la Haute Autorité de Santé en janvier 2023, la Polyclinique Saint Côme a été certifiée « **Qualité des soins confirmée** ». Cette certification, obligatoire pour tous les établissements de santé, est décernée pour une durée de 4 ans. Avec un **score global de 95 %**, ce résultat est une reconnaissance bien méritée du travail de nos équipes qui mettent tout en œuvre pour assurer la qualité et la sécurité des soins des patients.

La Polyclinique, au travers de son adhésion au Réseau de Cancérologie des Hauts-de-France*, réalise des évaluations régulières pour améliorer la qualité de la prise en charge. Ces engagements sont à mettre en lien avec les résultats des Indicateurs de Qualité et de Sécurité des Soins (IQSS)* et la satisfaction de nos patients. La dernière enquête nationale E-SATIS montre que la Polyclinique St Côme a obtenu un score de 75,9% de satisfaction globale des patients hospitalisés.

« C'est le résultat d'un travail d'équipe et d'une dynamique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins prodigués par nos professionnels de santé. »

Pour tout savoir sur nos résultats de certification et nos indicateurs, un seul site Qualiscope :
https://www.has-sante.fr/jcms/2047_FicheEtablissement/fr/polyclinique-saint-come

NOS VALEURS

La Polyclinique Saint Côme s'engage à maintenir le patient au centre de ses préoccupations. Tous nos projets sont basés sur les cinq incontournables suivants :

- Respecter les droits du patient notamment dans les domaines de l'information, de la dignité et de l'intimité,
- Maîtriser la démarche qualité et la gestion des risques,
- Poursuivre une démarche éthique et rechercher la bientraitance,
- Marquer notre engagement dans le développement durable,
- Maintenir un plateau technique performant et pérenniser l'établissement.

Le projet d'établissement de la Polyclinique est consultable sur notre site internet (www.stcome.com).

** Dans le cadre des IQSS et du Réseau de Cancérologie Hauts-de-France, votre dossier est susceptible d'être tiré au sort pour être audité. Si vous souhaitez que vos données ne soient pas utilisées, nous vous remercions de le mentionner lors de votre admission.*

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À SAINT CÔME

Le Développement Durable fait partie des valeurs de la Polyclinique Saint Côme.

Politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)

Soucieuse de limiter les impacts liés à son activité, la Polyclinique s'engage auprès de ses parties prenantes internes et externes au travers des axes suivants :

La Gouvernance
Communiquer et diffuser les valeurs de l'entreprise (charte de bonnes pratiques...).
Valoriser la force de la Polyclinique en tant qu'établissement indépendant.
Maintenir son réseau performant de coopérateurs (ex : Santé Côté)

Le Patient
Agir pour la promotion de la santé en proposant au patient des actions et des services éthiques et responsables (ateliers de prévention, éducation thérapeutique, activité physique adaptée...).
Rendre le patient acteur de son parcours de soins (RMAC...)

Le Territoire
Être un acteur du développement local (partenariat avec les entreprises locales, les écoles...).
S'engager dans les projets territoriaux portés par l'Agence Régionale de Santé (ARS).
Développer et maintenir une offre de soins de proximité.

La Culture Qualité et Sécurité des Soins
Inscrire l'établissement et les équipes dans des démarches d'amélioration continue pour valoriser leurs engagements : Certification HAS, Label HIAB (maternité), label SO-FF-CO (obésité), label HQE (Environnement), label CIRACE (RMAC), accréditations ...

Les Droits de l'Homme
Agir au quotidien pour défendre les droits fondamentaux (égalité hommes/femmes, handicap, actions en faveur de l'inclusion, commission des usagers, CSE...)

L'Environnement
Réduire notre impact environnemental lié au bâtiment et à notre activité (politique énergétique, gestion optimale des déchets et des effluents, bornes de charge voiture électrique, garage à vélos, nouveau bâtiment certifié "Haute Qualité Environnementale")

la Reconnaissance des équipes et des engagements
Favoriser la Qualité de Vie et des Conditions de Travail via la collaboration, l'écoute et l'entente (semaines QVT, octobre rose, soirée St CÔme...).
Agir auprès des salariés et renforcer la prévenCon (adaptation des ressources, groupe QVT-TMS).
Former, préserver et informer les professionnels (formateur PRAP, intervention d'un ostéopathe...).

Q1JA 2023-009 | Révision 0

Acteur de santé, l'établissement s'engage en sa faveur et s'attache à le promouvoir. C'est en ce sens que nous avons défini une politique RSE, et que nous sommes engagés sur des projets territoriaux avec l'ARS HDF.

L'établissement est aussi adhérent à l'association C2DS afin notamment de participer au partage d'expériences entre établissements de santé et bénéficier de leurs conseils.

Une responsable RSE est nommée et pilote une équipe opérationnelle (EOD2) composée d'acteurs de terrain. Les actions du groupe s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Les membres du groupe accompagnent le changement en transformant les contraintes en opportunités par des astuces et des gestes simples qui peuvent s'intégrer facilement dans notre quotidien. Ils donnent un sens aux actions et développent la coopération en fédérant tous les acteurs.

La Polyclinique a mis en place plusieurs actions :
- Audit RSE
- Bilan des émissions de gaz à effets de serre BEGES
- Développement des filières de tri avec optimisation de la valorisation des matières résiduelles (recyclage, réutilisation, valorisation énergétique) dont certaines permettent le don aux associations, dosettes à café en faveur de l'association Onco Oise par exemple.

Des évènements et manifestations en lien avec le calendrier Développement Durable (DD) sont proposés aux collaborateurs et leurs familles à l'occasion de la semaine DD, Qualité de Vie au Travail (QVT), réduction des déchets, mobilité, etc.

D'autres évènements sont proposés aux patients et visiteurs. Une sensibilisation est réalisée lors des journées thématiques ou mois en lien avec la promotion et prévention en santé : Octobre Rose, Movember, Mois sans tabac, Mars bleu, etc.

Plan

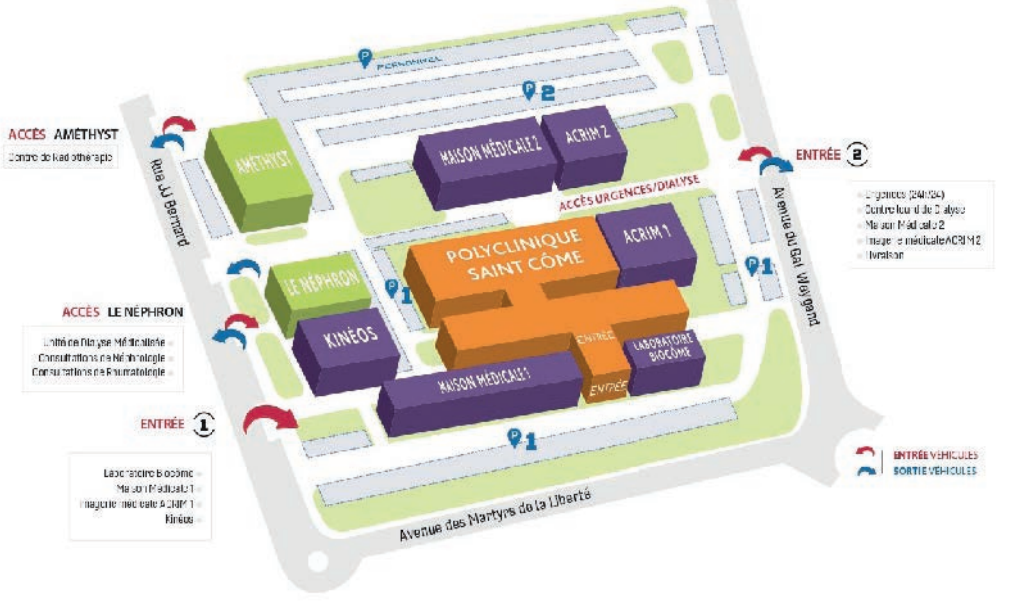

Les parkings sont gratuits pendant 1h00. Les bornes de paiement sont situées dans les halls de la Maison Médicale 1 et 2.
Le parking est gratuit pour toutes personnes en situation de handicap sur présentation de la carte d'invalidité à l'Espace Boutique.

Plan d'accès

La Polyclinique se situe à l'intersection de l'Avenue du Général Weygand et de l'Avenue des Martyrs de la liberté.

Depuis l'Autoroute A1 :
Sortie 9 : Compiègne Sud
Direction Compiègne

En transport en commun :
Bus (gratuits) :
Ligne n°1 : arrêts «Picardie» ou «Mémorial»
Ligne n°2 : arrêts «Weygand» ou «Robida»
Ligne n°5 : arrêt «Saint Côme-Mémorial»

St Côme
POLYCLINIQUE

7 RUE JEAN-JACQUES BERNARD
BP 70409 - 60204 **COMPIÈGNE** cedex
03.44.92.43.43 (Accueil)
03.44.92.43.81 (Urgences)

www.stcome.com
Fax : 03.44.92.43.47
E-mail : scr.medecineambu@stcome.com

INFORMATIONS POUR MUTUELLES
N° DMT : 181 (CHIRURGIE)
174 (MÉDECINE)
N° FINESS : 600 100 754
Adresse spécifique pour les prises en charge :
info.mutuelle.stcome@stcome.com

À la Polyclinique Saint Côme, nous accueillons au mieux les personnes en situation de handicap.

Handicap moteur | Handicap Auditif | Handicap Psychique | Handicap Visuel | Handicap Mental |
Problème d'élocution et de langage | Maladies Invalidantes